

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le 27/07/2022

ID : 038-243800745-20220721-CCO_2022_114-DE

ENSEMBLE INVENTONS L'AVENIR

SÉANCE DU 21/07/2022

OJ n° 29 / DÉLIBÉRATION n° CCO_2022_114

Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT : Evaluation Environnementale Stratégique du SCOT et Stratégie Energie Climat - Validation de la Phase 1 Diagnostic et Enjeux

Date de convocation du conseil communautaire : 13/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 juillet, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil communautaire, siège de la CCO, sous la présidence de M. Guy VERNEY, Maire du Bourg d'Oisans.

EN EXERCICE : 44

PRESENTS : 33

Mesdames, Messieurs, Alain GINIES, Murielle VIARD GAUDIN, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Guy VERNEY, Ghislaine CROIBIER-MUSCAT, Camille CARREL, Georges GOFFMAN, Sebastiano VACCARELLA, Jean DIET, Bruno AYMOZ, Yvette MOYET, Jacques CHAPIRON, Christian PICHOU, Pierre GANDIT, Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Gabriel CHAMOUTON, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Frank LAMOTTE, Bernard MICHEL, Christophe AUBERT, Patrick PELLORCE, Françoise MOREAU, Pierre BALME, Nicolas FAURE, Clotilde CORRENOZ, Jean-louis ARTHAUD, Yves GENEVOIS, Ophélie BRUN, Quentin PERROT, Chantal THEYSSET

POUVOIRS : 6

Agnès FIAT donne pouvoir à Ghislaine CROIBIER MUSCAT

Philippe SAGE donne pouvoir à Guy VERNEY

Denis DELAGE donne pouvoir à Nadine HUSTACHE

Marie-Hélène COING donne pouvoir à Pierre BALME

Laurent PELISSIER donne pouvoir à Alain GINIES

Elise constant MARMILLON donne pouvoir à Georges GOFFMAN

VOTANTS : 39

Secrétaire de séance : Quentin PERROT

Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT : Evaluation Environnementale Stratégique du SCOT et Stratégie Energie Climat - Validation de la Phase 1 Diagnostic et Enjeux

Depuis 2020, le Conseil communautaire a exprimé sa volonté de travailler sur un tout nouveau projet de territoire ambitieux, en rupture avec les deux précédents projets de SCoT, entrepris en 2011 puis abandonnés, respectivement en 2017 et 2019. Il a été établi la nécessité de travailler sur un projet de développement durable, comportant des volets économiques, touristiques, environnementaux, agricoles ou encore sylvicoles, dans une vision de partage des projets et d'équilibre, pour le maintien de la vitalité de l'ensemble du territoire.

Un premier temps de concertation a eu lieu dès septembre 2020. Conformément au souhait de l'exécutif, un audit complet des 19 communes a été réalisé par le Vice-Président en charge du SCoT, Christophe Aubert, accompagné de Nicolas Breuillot, Cabinet Alpicité, chargé d'accompagner la Communauté de communes de l'Oisans dans l'élaboration de son SCoT Oisans 2040, AMO Urbanisme, afin de faire émerger les visions intercommunales et d'établir un bilan des forces et faiblesses des SCoT précédents. Grâce à ces échanges, le 17 novembre 2020, la Commission SCoT a pu établir les 3 axes de travail du nouveau projet de territoire, validés par le Bureau communautaire, en date du 26 novembre 2020, puis adoptés définitivement et collectivement par le Conseil communautaire, le 17 décembre 2020 :

1. Les mobilités au service de la complémentarité du territoire ;
2. Une vie à l'année s'appuyant sur les atouts du territoire ;
3. Un cadre environnemental à préserver et à intégrer.

Pour approfondir ces axes, il a été acté la nécessité de travailler de manière coordonnée, en prêtant une attention toute particulière et permanente à la cohérence globale du projet. Le Conseil communautaire a également estimé plus que nécessaire la mise à jour des diagnostics territoriaux, réalisés il y a déjà plus de 10 ans, ainsi que la réalisation d'études complémentaires. De ce fait, articulées autour de l'AMO Urbanisme, chargé d'assurer la cohérence et la rédaction de certains volets du SCoT, et de l'AMO Environnement, également chargé d'assurer la cohérence, en particulier de la politique environnementale de la Communauté de communes de l'Oisans, des études par thématiques seront menées, en matière de « Tourisme et Loisirs », « Mobilité », « Liaisons par câbles » et « Economie, Agriculture et Sylviculture ».

La mission de l'ensemble des AMO et des bureaux d'étude des thématiques du SCoT sera séquencée en 3 phases. Une première de diagnostic, une deuxième de définition d'une nouvelle et ambitieuse stratégie thématique pour le territoire et une dernière de réalisation de fiches actions opérationnelles, en vue d'un déploiement concret du projet de territoire, échelonné et priorisé dans le temps. A chaque étape, l'ensemble des acteurs du SCoT devront veiller à la cohérence des stratégies entre elles, à leur cohérence avec les ambitions nationales et à leur caractère réaliste.

De ce fait, dans le cadre du SCoT Oisans 2040, le président rappelle que la Communauté de Communes de l'Oisans a fait le choix de lancer deux missions, à savoir l'élaboration d'une Stratégie Energie Climat et une Evaluation Environnementale Stratégique du SCOT en Oisans.

Ces exercices prospectifs ont été confiés au groupement composé des cabinets Inddigo – Solagro - Monteco.

La démarche commune s'articule en 3 phases :

1. Un diagnostic territorial approfondi
2. L'élaboration d'un cadre stratégique partagé

3. Sa traduction en plan d'actions opérationnel

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le 27/07/2022



ID : 038-243800745-20220721-CCO_2022_114-DE

La réunion de lancement des deux exercices prospectifs s'est tenue le 29 juin 2021.

Concernant l'élaboration de l'évaluation environnementale du SCOT, l'objectif principal était de :

- D'apporter une expertise en amont
- Faciliter les prises de décisions au regard de critères étayés et objectifs grâce à l'outil « Evaluation Environnementale »
- Proposer un rapport utile à l'information du public.

Le diagnostic a permis de dresser un portrait général et synthétique du territoire en se concentrant sur les thématiques en lien avec les domaines d'intervention du SCOT :

- Le milieu physique
- Paysages et patrimoine culturel
- Milieux naturels et biodiversité
- Ressources naturelles
- Energie et les GES
- Les risques
- Pollution et nuisances

Concernant l'élaboration de la Stratégie Energie Climat, l'objectif principal était de :

- Compléter la stratégie énergétique travaillée à travers la démarche TEPOS, notamment sur les émissions non énergétiques et le potentiel de séquestration du carbone,
- Réfléchir à la stratégie d'adaptation
- Définition, élaboration du programme d'actions sur 6 ans, de manière concertée
- Élaboration de fiches actions co-construites.

Le diagnostic a permis de rendre compte des éléments suivants :

- Analyse de la consommation énergétique finale du territoire
- Analyse de la production et du potentiel de développement des énergies renouvelables
- Estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques
- Evaluation du potentiel de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES et polluants atmosphériques
- Estimation de la séquestration nette de CO2 et de son potentiel de développement
- Analyse de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

Les deux diagnostics (Etat initial de l'environnement et Stratégie Energie Climat) ont été présentés :

- En groupe technique SCOT le 16 décembre 2021
- En commission SCOT le 3 février 2022.

À la suite de ces réunions, les élus ont souligné la nécessité de revoir les diagnostics afin qu'ils prennent davantage en compte les spécificités du territoire.

D'autres versions des diagnostics ont été proposées et discutées :

- En groupe technique SCOT les 16 mars 2022 (revue des diagnostics) et 3 mai 2022 (formalisation des enjeux),
- En commission SCOT le 7 juin 2022.

Les diagnostics ont permis d'une part, de recenser les atouts, faiblesses, opportunités et menaces concernant chacune des thématiques en lien avec les domaines d'intervention du SCOT et d'autre part, de définir les enjeux dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

1/ Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces concernant les thématiques en lien avec les domaines d'intervention du SCOT

Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces concernant chacune des thématiques en lien avec les domaines d'intervention du SCOT ont été recensés de la façon suivante :

MILIEU PHYSIQUE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire de haute montagne • Une diversité topographique et géologique source de variété des paysages, des milieux naturels, des paysages et de biodiversité • Un réseau hydrographique très développé et de bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Un relief et une géologie à l'origine de risques (mouvements de terrain, inondations ...)
OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Évolutions du climat prévisibles dans les 30 années à venir : moins de neige, moins souvent, moins longtemps • Un cycle de l'eau modifié par le changement climatique

PAYSAGE ET PATRIMOINE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des paysages variés liés aux différentes caractéristiques physiques de la région, de son étendue et des différents modes d'occupation des sols • Des paysages attractifs permettant des activités touristiques et de pleine nature diversifiées. • Un patrimoine bâti caractérisé par une implantation et une architecture traditionnelle et/ou historique • Une offre diversifiée des activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Un changement des modes d'occupation des sols (pratiques agricoles et forestières, déprise rurale, périurbanisation, ...) qui influence fortement l'évolution des paysages
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • L'opportunité d'une gestion concertée des forêts pour le maintien de l'ouverture des paysages 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'incendie découlant du reboisement anarchique de la montagne, conséquence du recul presque complet de la culture et du fauchage dans les pentes

MILIEUX NATURELS

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire riche, préservé et étudié • Des milieux naturels, une faune et une flore riches et variés • Un territoire de haute montagne, rural, avec des zones peu ou non accessibles • Une fonctionnalité écologique de bonne qualité (corridors et réservoirs de biodiversité, outils de préservation et de gestion des espaces naturels) • Un portage politique et technique fort des thématiques environnementales par les élus et partenaires locaux (Natura 2000, ENS, sensibilisateurs nature...), l'action du Parc National des Ecrins et de l'Espace Belledonne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évolution de l'occupation des sols et des pratiques qui impactent la biodiversité
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire riche à faire découvrir sur ses aspects naturalistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Des milieux naturels sensibles (zones N) parfois menacés par : <ul style="list-style-type: none"> - une fréquentation touristique localisée et ponctuellement forte - des pressions anthropiques (développement urbain, aménagement en montagne, fréquentation touristique, surpâturage...), en particulier sur les zones humides - une déprise agricole sur les prairies de fauche de montagne et les pelouses sèches • Un risque de fragmentation du territoire par le développement de l'urbanisation (réduction des continuités écologiques territoriales)

LES RESSOURCES NATURELLES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources en eau superficielles et souterraines de qualité et en quantité, utilisées pour de multiples usages • Un enneigement favorable aux sports d'hiver • Une ressource en matériaux variée et de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Un approvisionnement en matériaux qui risque de devenir difficile à terme du fait de la limitation de la création de nouvelles carrières, de la diminution du stock de matériaux et de l'augmentation des besoins
OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> • Évolutions du climat prévisibles dans les 30 années à venir: moins de neige, moins souvent, moins longtemps • Un cycle de l'eau modifié par le changement climatique et pouvant induire une problématique d'adéquation besoin / ressources.

LA CONSOMMATION D'ESPACE

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un bon potentiel de densification des parties urbanisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population qui diminue depuis 10 ans mais qui se déplace au sein du territoire communautaire (transfert d'une commune à une autre pour trouver un logement)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel en logement vacant qui doit être exploité en priorité, en particulier à Bourg d'Oisans, Livet et Gavet, Saint Christophe en Oisans, Vaujany et Villard Notre Dame • Quelques friches présentes en particulier à Livet et Gavet et quelques rares constructions anciennes dans les stations 	

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du territoire aux risques naturels connus et référencés • Planification en cours de la prévention des risques naturels et technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Des caractéristiques géomorphologiques induisant des risques naturels multiples présents sur l'ensemble du territoire (inondations, mouvements de terrain, avalanches, ...)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une amélioration de la connaissance et de la prise en compte des risques naturels via l'élaboration de quelques plans de prévention des risques naturels, ou encore du PAPI Romanche, offrant des financements notamment pour le renforcement des ouvrages de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation de la fréquence d'évènements climatiques exceptionnels (pluie, neige) tend à confirmer les risques naturels (avalanches, crues, glissements de terrain) et à en créer de nouveaux (risque lié aux feux de forêt notamment) • Des risques technologiques limités mais possibles, dont un risque de rupture de barrages impactant 10 communes

LES POLLUTIONS ET NUISANCES

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un fort investissement sur les infrastructures de traitement des eaux et des déchets, permettant de répondre aux besoins du territoire, y compris en période de fréquentation saisonnière • Une qualité de l'air globalement bonne 	<ul style="list-style-type: none"> • Un gisement de déchets inertes à traiter et une capacité de stockage des déchets du BTP déficitaire sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une poursuite du développement des STEP et des contrôles d'installations d'assainissement non collectif qui devrait voir se confirmer l'amélioration du taux de conformité constaté ces dernières années • Une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air (hormis pour l'ozone) qui devrait se confirmer pour les années à venir • L'adoption de mesures plus ou moins récentes favorables à la valorisation organique et matière des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Un dépassement des valeurs cibles pour l'ozone qui pourrait se multiplier en lien avec les épisodes de fortes chaleurs • Un fort trafic saisonnier (sports d'hiver) source de pollution de l'air et de nuisances sonores

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de production d'EnR très important (présence de barrages). 34% des besoins sont couverts uniquement par les EnR locales (petite et moyenne hydrauliques) • Une présence de forêts et prairies sur le territoire (puits de carbone importants à préserver) et une politique agricole favorisant le développement des prairies • Un potentiel de développement important de la production de bois énergie pouvant potentiellement couvrir une grande partie des besoins des logements + tertiaire en vallées • Des politiques locales et un soutien financier de la CCO en faveur de la transition écologique et de la rénovation énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités économiques fortement consommatrices d'énergie et génératrice d'émissions de GES • Une utilisation de produits pétroliers pour le chauffage des habitations (50% des consommations) et pour une partie du tertiaire (18%) • Peu d'alternative à la voiture individuelle pour se rendre sur le territoire
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource hydraulique encore exploitable pour le développement de micro et pico-centrales hydroélectriques (bien que déjà exploitée par de grands ouvrages) • Un fort potentiel de diminution des consommations d'énergie grâce à la rénovation de l'habitat • Une décarbonation attendue du secteur du transport qui devrait faire baisser les émissions • Attractivité climatique du territoire pour développer une activité touristique 4 saisons 	<ul style="list-style-type: none"> • Une difficulté de mise en place d'actions de rénovation liée à une réglementation inadaptée aux résidences secondaires • Des aléas climatiques (potentiellement croissants) qui doivent être pris en compte dans les politiques de développement et d'aménagement

Forts de ces analyses, les diagnostics ont permis de définir les enjeux dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

2/ Les enjeux dans le cadre de l'élaboration du SCOT

Les enjeux dans le cadre de l'élaboration du SCOT tels que définis par les diagnostics, sont répertoriés dans le tableau suivant, et chacun d'eux s'est vu attribuer un niveau d'enjeu (Obligatoire/Structurant/Moyen/Faible) :

Thématique	Enjeux environnementaux	
Milieu physique, paysage et patrimoine	<p><u>La conservation des éléments « naturels » qui composent le paysage : pierre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préservation et mise en valeur des vues sur la roche, notamment les abords des blocs ou affleurements remarquables - Préservation et mise en valeur des vues sur les torrents, les rivières, les cascades, les lacs, les glaciers : réouverture de vues, conservation de l'axe de vision ou cône de vue - Maîtrise de la fermeture des paysages par la forêt 	Moyen
	<p><u>La préservation d'une identité bâtie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection des silhouettes bâties remarquables, des groupements bâtis perceptibles dans le paysage constituant des valeurs paysagères fortes - Insertion paysagère des équipements, aménagements constructions pour limiter leur impact dans le paysage naturel. 	Moyen
Milieux naturels	<p><u>La préservation de la biodiversité</u> et en particulier des milieux naturels sensibles tels que les zones humides, les coteaux steppiques et les secteurs d'alpages</p>	Obligatoire
	<p><u>La sensibilisation et la communication auprès du public</u> (résident et non résident) sur les enjeux et menaces qui pèsent sur les milieux naturels et les espèces associées</p>	Structurant
	<p><u>La prise en compte de la fonctionnalité écologique</u> (Trame verte et bleue) dans le développement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des corridors et amélioration des connexions : retrait de seuils et obstacles obsolètes en cours d'eau, raisonner l'étalement urbain, les aménagements touristiques et le réseau routier, ... - préservation des réservoirs. 	Obligatoire
Ressources naturelles	<p>La sécurisation de la ressource en eau : protection des nappes, des captages, conflits d'usage, capacité et qualité d'assainissement</p>	Structurant
	<p>Anticipation des futurs impacts du changement climatique sur l'évolution du cycle de l'eau, des débits d'étiage, de l'augmentation de la demande, des niveaux de nappes, etc.</p>	Obligatoire & Structurant
	<p>Le maintien de capacités d'extraction en matériaux pour répondre aux besoins du territoire</p>	Structurant
	<p>La gestion du stockage des déchets inertes du BTP produits sur le territoire</p>	Structurant
Consommation d'espace	<p>Réduction de 50% de la consommation d'espace à horizon 2030 (25 ha)</p>	Obligatoire
	<p>Réutilisation prioritaire des logements vacants, des friches, du potentiel de densification avant toute extension</p>	Structurant
Risques naturels et technologiques	<p>La mise en sécurité des personnes et des biens face aux différents risques présents</p>	Obligatoire
	<p>Prise en compte des risques naturels dans le développement du territoire</p>	Obligatoire
	<p>Prise en compte du risque de rupture de barrages dans le développement du territoire</p>	Obligatoire
	<p>L'anticipation des effets du changement climatique dans le développement du territoire et l'anticipation des différents risques naturels</p>	Structurant
Pollution et nuisances	<p>La préservation de la qualité de l'air et la réduction des nuisances (sonores, pollutions atmosphériques) liées au trafic automobile</p>	Faible
	<p>La maîtrise de l'assainissement des eaux usées (amélioration de la conformité des installations d'assainissement non-collectif, maintien de la conformité des STEP)</p>	Obligatoire
	<p>L'amplification des efforts relatifs à la réduction de la production de déchets ménagers, ainsi qu'au tri et à la valorisation matière de ces déchets</p>	Faible
	<p>La prise en compte des potentielles pollutions des sols liées à la présence actuelle ou passée d'activités industrielles sur le territoire</p>	Faible / Obligatoire
	<p>La préservation du territoire vis-à-vis de la pollution lumineuse</p>	Faible / Obligatoire
Energie et Climat	<p>La réduction des consommations d'énergie et émissions de GES dans les secteurs résidentiel, tertiaire (y.c. tourisme) (OBJ SRADDET GES -45% en 2030) et du transport (OBJ SRADDET GES -23% en 2030)</p>	Structurant / Obligatoire
	<p>Le changement d'énergie de chauffage dans le secteur résidentiel (substitution des produits pétroliers)</p>	Structurant
	<p>Le développement des énergies renouvelables (solaire, bois énergie...) (cf. OBJ SRADDET +54% en 2030)</p>	Structurant
	<p>La réduction de l'artificialisation des sols</p>	Obligatoire
	<p>L'adaptation au changement climatique</p>	Structurant / Obligatoire

Au vu de l'avis favorable de la commission SCoT réunie le 7 juin 2022 ;

Au vu de l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 juillet 2022 ;

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l' « Etat initial de l'environnement - Evaluation Environnementale »,

VALIDE le « Diagnostic : état des lieux et potentiels – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale pour l'élaboration d'un SCOT et d'une Stratégie Energie Climat »,

VALIDE les « Enjeux environnementaux SCOT de l'Oisans ».

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Guy VERNEY
Maire du Bourg d'Oisans



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.